

<https://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1202>



- Décret et Arrêté du 20 août 2021 relatifs à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré

NOUVEAU

Date de mise en ligne : dimanche 22 août 2021

- Personnels | Formations - Informations des Personnels -

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0195 du 22 Août 2021

* Décret n° 2021-1101 du 20 août 2021 modifiant le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043950839>

* Arrêté du 20 août 2021 modifiant l'arrêté du 15 janvier 1993 fixant les taux de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves instituée en faveur des personnels enseignants du second degré

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043950911>